

# Déploiement des infrastructures Très Haut Débit (THD) pour notre commune

La commune de Jugeals-Nazareth fait partie des communes non couvertes par l'opérateur privé qui ne couvre que les 15 communes de l'Agglo « historique » de Brive. Cette zone couverte par l'opérateur privé est conventionnée ou appelée AMII.

Concernant les 34 communes non AMII, les collectivités ont mis en oeuvre un Schéma Territorial d'Aménagement Numérique du Limousin (STDAN). **Le STDAN met en oeuvre un programme 100% Fibre 2021 pour la Corrèze.**

Notre commune, dans le cadre de la réduction de la fracture numérique en amont des décisions de Département pour le programme Fibre 2021, s'était positionnée suite à l'appel des candidatures du l'Agglo de Brive pour devenir village pilote concernant une expérimentation de proximité dans le cadre de la montée en haut débit. Cela a permis une montée en débit du répartiteur du bourg et d'établir un retour d'expérience pour DORSAL.

Le déploiement des infrastructures Très Haut Débit (THD) concernant les communes de la zone STDAN est fait sur un modèle 100% public : construction - exploitation - commercialisation.



**DORSAL**, pour le compte de ses collectivités membres, construit le réseau fibre via des marchés de travaux (études, travaux).



**Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit** est missionnée par DORSAL pour exploiter le réseau, l'entretenir et permettre aux fournisseurs d'accès internet de proposer leurs abonnements (arrivée des opérateurs - raccordements).

**Chaque foyer sera libre de choisir le fournisseur d'accès Internet présent sur le réseau.**

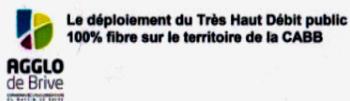
Le coût de l'opération concernant le réseau THD public pour les 34 communes de la CABB concernées s'élève à 27,2 millions d'Euros pour une part forfaitaire de la CABB de 4,03 millions d'Euros. La part forfaitaire de la CABB est entièrement versée en avance remboursable sur les recettes attendues avec un calendrier d'étalement sur la période 2018 à 2021.

La phase de déploiement public THD se déroulera sur 4 ans pour un achèvement en 2021, avec priorité donnée aux zones les moins desservies en DHC, afin de ne pas augmenter la fracture numérique !

La fin des travaux pour notre commune est prévue pour le 3ème trimestre de 2020. Pour cela, des noeuds de raccordements optiques sont déployés afin de tirer les câbles de fibre optique jusqu'aux points de branchements optiques (PBO) situés à proximité immédiate en passant par des armoires de distribution intermédiaires appelées points de mutualisation (PM). Concernant notre commune, des travaux de génie vont permettre d'installer une armoire technique au niveau des terrains de pétanque, côté chemin d'accès à la salle Jean Moulin.

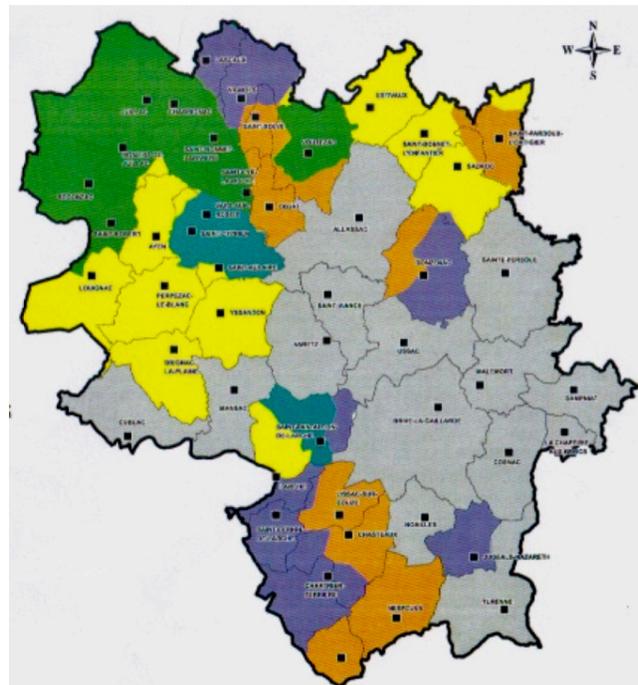
**Point sur le déploiement du Très Haut Débit Public 100% Fibre !**

**Le déploiement des infrastructures Très Haut Débit (THD)**  
→ Point sur le déploiement de la zone SDTAN



**Périodes prévisionnelles de fin des travaux**

- Troisième trimestre 2019
- Quatrième trimestre 2019
- Premier trimestre 2020
- Deuxième trimestre 2020
- Troisième trimestre 2020
- Zone d'initiative privée de l'opérateur Orange (2013 -- 2020/2022)



**La fibre en 2021 pour Jugeals-Nazareth !**

Une fois les travaux finalisés (fin 3ème trimestre 2020), les opérations de commercialisation du réseau vont être mises en place pour NATHD auprès des fournisseurs d'accès Internet (FA). Les habitants souhaitant s'équiper de la fibre devront s'adresser à un fournisseur d'accès Internet de leur choix qui se sera positionné sur le réseau. Ce dernier procédera au raccordement final depuis le PBO jusqu'à l'intérieur du domicile où sera installée une Prise Terminal Optique (PTO).

[www.agglo-brive.fr](http://www.agglo-brive.fr)

Philippe TILLET

1er adjoint

Conseiller communautaire

## ASJN Football. Respectons l'arbitre !

**Le fair-play, c'est le respect de l'arbitre, de son adversaire et de soi-même.**

Il est bon de rappeler à tous une base essentielle :

Article 1. « **RESPECTER L'ARBITRE** » est un verbe essentiel qui concerne tous et tous les clubs, les joueurs, entraîneurs, supporters, parents de licenciés :

« **Je respecte, tu respectes, nous respectons l'arbitre.** »

**Le conjuguer à tous les temps est un DEVOIR**

« **Respectez l'arbitre, quel que soit sa décision,**

**Respectez l'équipe adverse, ses joueurs, ses éducateurs et ses supporters,**

**Respectez autrui c'est respectez également votre enfant et son club,**

**Respectez les installations et le matériel mis à disposition »**

Toute contestation, pression ou agression verbale ou physique faite à un arbitre, à un joueur, à un parent, à un éducateur, n'est pas tolérée, ni par le club ni par les instances du football.

Toute contestation ou agression verbale ou physique faite à un arbitre n'est pas tolérée, ni par le club ni par les instances du football. Le mauvais comportement d'un joueur ou éducateur ou supporter se retournera contre vous, contre votre équipe et contre le club.

Un stade n'est pas un champ de bataille : Que deviendrons-nous sans arbitre ???

L'arbitre si tu y touches, t'es sur la touche !

La frappe c'est dans le ballon !

Il est vrai que l'arbitre comme tout un chacun, n'est pas infaillible. Or, si l'on excuse facilement un entraîneur pour une faute de management ou un joueur pour un mauvais choix, une mauvaise passe, une faute inhabituelle ou un tir manqué, il en va de même pour l'arbitre.

**Respectons-le : l'arbitre fait partie du jeu !**  
**Il n'a pas le même maillot, mais il a la même passion !**



**Samedi 13 avril à 20h30**

**« Loto ASJN »**

**À la salle polyvalente de Jugeals-Nazareth**

Emmanuel MAZAUDOUX  
2ème adjoint

